

**FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS****SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU  
31 DECEMBRE 2011**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placement «FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un actif net de 1 203 192 dinars Tunisien et un bénéfice net de la période 17 095 dinars Tunisien.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du Fonds. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «OPTIMUM EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Paragraphe d'observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS a employé au 31 décembre 2011, 12,12% de son actif net dans des titres émis par MELLENIUM SICAV, dépassant ainsi la limite de 10% prévue par l'article 29 du code des OPCVM.

- Les ratios d'emploi d'actif prévu par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005 n'ont pas été systématiquement respecté durant la période auditée.

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

***ECC MAZARS***

***Mourad FRADI***

Tunis, le 29 Mars 2012

**Bilan arrêté au 31 Décembre 2011**  
**(Unité : en DT)**

	<b>Note</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>ACTIF</b>		
<u>AC 1 – Portefeuille-titres</u>	<b>3.1</b>	<u>1 195 887,871</u>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		517 282,414
b - Obligations et valeurs assimilées		388 498,128
c- OPCVM		290 107,329
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>	<b>3.3</b>	<u>15 988,986</u>
a - Placements monétaires		
b – Disponibilités		15 988,986
<u>AC 3 - Créances d'exploitations</u>		
<u>AC 4 - Autres actifs</u>		<u>552,328</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>1 212 429,185</u></b>
<b>PASSIF</b>		
<u>PA 1- Opérateurs créditeurs</u>		<u>6 537,159</u>
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>		<u>2 699,614</u>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>9 236,773</u></b>
<b>ACTIF NET</b>		
<u>CP 1 – Capital</u>	<b>3.4</b>	<u>1 199 364,005</u>
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>	<b>3.5</b>	<u>3 828,407</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b - Sommes distribuables de l'exercice		3 828,407
<b>ACTIF NET</b>		<b><u>1 203 192,412</u></b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b><u>1 212 429,185</u></b>

## Etat de résultat pour la période du 09.06.2011 au 31.12.2011

(Unité : en DT)

	Note	Période du 09/06/2011 au 31/12/2011
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	<b>3.2</b>	<u>11 644,307</u>
Dividendes		6 121,020
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 523,287
Revenus des autres valeurs		
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>		
<b><u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u></b>		<b>11 644,307</b>
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	<b>3.6</b>	-9 107,836
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 536,471</b>
<u>CH 2 – Autres charges</u>	<b>3.7</b>	-3 086,138
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-549,667</b>
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>4 378,074</u>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE</b>		<b>3 828,407</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-4 378,074
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		13 640,494
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 771,451
Frais de négociation		-767,509
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>		<b>17 094,769</b>

**Etat de variation de l'actif net pour la période du 09.06.2011 au 31.12.2011**

(Unité : en DT)

	Note	Période du 09/06/2011 au 31/12/2011
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<b>17 094,769</b>
a - Résultat d'exploitation		-549,667
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		13 640,494
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		4 771,451
d - Frais de négociation de titres		-767,509
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		<b>1 086 097,643</b>
<b>a- Souscriptions</b>		<b>1 086 097,643</b>
- Capital		1 077 260,000
- Régularisation des sommes non distribuables		4 459,569
- Régularisation des sommes distribuables		4 378,074
- Droits d'entrée		
<b>b – Rachats</b>		
- Capital		
- Régularisation des sommes non distribuables		
- Régularisation des sommes distribuables		
- Droits de sortie		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>1 103 192,412</b>
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de période		100 000,000
b- en fin de période		1 203 192,412
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS (ou de Parts)</u>		
a- en début de période		10 000
b- en fin de période		117 726
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>10,220</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>		<b>3,92%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE****CLOS LE 31 DECEMBRE 2011****1 – PRESENTATION DU FONDS :**

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Le fond a été créé le 09 juin 2011 ayant pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

La Compagnie Gestion et Finance et la BTE ont été désignées distributeur des titres de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

**2 – PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :**

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

**2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

**2.4 CESSION DES PLACEMENTS :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**2.5 CAPITAL SOCIAL :**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

**2.6 LE RESULTAT NET DE LA PERIODE :**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

**2.7 SOMMES DISTRIBUABLES**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

**NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT****3-1. PORTEFEUILLE TITRES :**

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2011 à 1 195 887,871 dinars, détaillé comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<b><u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u></b>				
ADWYA	6 685	47 946,250	47 075,770	3,883%
AMEN BANK	250	15 332,500	16 330,250	1,347%
ARTES	2 244	21 499,000	21 546,888	1,777%

ASSAD	4 500	48 675,000	47 691,000	3,934%
ATB	13 400	80 881,730	79 194,000	6,532%
BIAT	500	37 479,500	37 222,000	3,070%
CIL	3 274	59 167,700	59 157,906	4,879%
ENNAKL AUTOMOBILES	2 700	21 861,000	25 887,600	2,135%
POULINA GROUP HOLDING	1 500	12 024,500	12 259,500	1,011%
LES CIMENTS DE BIZERTE	6 000	52 480,000	47 520,000	3,919%
SFBT	4 000	44 498,800	52 044,000	4,293%
SOTRAPIL	2 200	26 944,498	30 190,600	2,490%
SOTUVER	1 700	13 944,250	16 168,700	1,334%
TPR	4 200	23 641,128	24 994,200	2,061%
<b>Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>506 375,856</b>	<b>517 282,414</b>	<b>42,665%</b>
<b><u>B- Obligations et valeurs assimilés</u></b>				
<b>1-Bons du trésor Assimilables</b>				
BTA 08 2022 5,60%	400	380 920,000	388 498,128	32,043%
<b>Total Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>380 920,000</b>	<b>388 498,128</b>	<b>32,043%</b>
<b><u>C- Titres OPCVM</u></b>				
AL AMANAH OBLIGATAIRE	1 003	99 963,995	101 843,617	8,400%
MILLENIUM SICAV	1 392	146 696,012	146 906,112	12,117%
TUNISO EMIRATIE SICAV	400	41 270,800	41 357,600	3,411%
<b>Total titres OPCVM</b>		<b>287 930,807</b>	<b>290 107,329</b>	<b>23,928%</b>
<b>Total</b>		<b>1 175 226,663</b>	<b>1 195 887,871</b>	<b>98,636%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions	570 762,280
Bons du trésor Assimilables	380 920,000
Titres OPCVM	<u>964 307,725</u>
	<b>1 915 990,005</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Intérêts courus nets</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus ou moins values réalisées</b>
Actions	64 386,424		71 145,160	6 758,736
OPCVM	<u>676 376,918</u>		674 389,633	<1 987,285>
<b>TOTAL</b>	<b>740 763,342</b>		<b>745 534,793</b>	<b>4 771,451</b>

**3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2011, 11 644,307 dinars détaillés comme suit :

	<b>Du 09/06/11</b>
	<b>Au 31/12/11</b>
Dividendes des actions et valeurs assimilées	250,000
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	5 523,287
Dividendes des titres OPCVM	<u>5 871,020</u>
	<b>11 644,307</b>

**3-3. PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITÉS :**

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2011 à 15 988,986 dinars répartie comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2011	% actif
- Banque	22 985,232	1,90%
- Sommes à régler	-6 996,246	-0,58%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>15 988,986</b>	<b>1,32%</b>

**3-4. CAPITAL SOCIAL :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 9 juin 2011 au 31 décembre 2011 se détaillent comme suit :

	<b><u>31/12/2011</u></b>
<b>Capital au 9 juin 2011</b>	
<b>En Nominal</b>	<b>100 000</b>
Nombre de titre	10 000
Nombre d'actionnaires	5
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant	<b>1 077 260</b>
Nombre de titres	107 726
Nombre d'actionnaires entrants	89
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant	
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires sortants	
<b>Autres mouvements</b>	
Frais de négociation	<767,509>
Différences d'estimation (+/-)	13 640,494
Plus ou moins-value réalisée	4 771,451
Régularisations sommes non distribuables	4 459,569
<b>Capital au 31 décembre 2011</b>	<b>1 199 364,005</b>
Nombre de titres	117 726
Nombre d'actionnaires	94

Taux de rendement annualisé 3,92%

### 3.5 SOMMES DISTRIBUABLES :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

Désignations	Résultats d'exploitation	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2011	<549,667>	4 378,074	3 828,407
	<b>&lt;549,667&gt;</b>	<b>4 378,074</b>	<b>3 828,407</b>

### 3.6 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement interne du fonds et à la convention de dépositaire.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF recevra une rémunération annuelle de 1% HT par an de l'actif net du fonds, prélevée quotidiennement, et qui sera réglée trimestriellement à terme échu.

La CGF recevra en outre, une commission de succès qui sera prélevée si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de succès est de 10% H.T. pour une période de 3 années glissantes, elle est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel du fonds et le rendement minimum exigé.

Le calcul de cette commission sera actualisé chaque semaine, un abonnement ou une reprise de cet abonnement en cas d'une baisse de la performance est comptabilisé à chaque publication de la valeur liquidative.

La Banque de Tunisie et des Emirats assure les fonctions de dépositaire du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS. Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;
- La tenue et la mise à jour du registre des porteurs de parts du fonds;

En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net du fonds avec un minimum de 1 000 DT.

Cette rémunération prélevée quotidiennement, sera réglée trimestriellement à terme échu.

La BTE et la CGF sont les membres du réseau de commercialisation, qui assurent la commercialisation d'OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

En contre partie des services du réseau de commercialisation, une commission de distribution de 0,5% (HT) l'an est prélevé sur l'actif net d'OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative. Cette commission sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le détail des charges de gestion de placements pour la période allant du 09/06/2011 au 31/12/2011 se présente comme suit :

	<b>31/12/2011</b>
Rémunération du gestionnaire	5 616,460
Rémunération du distributeur BTE	2 246,586
Rémunération du dépositaire	683,141
Rémunération du distributeur CGF	561,649
	<hr/>
	<b>9 107,836</b>

### **3.7 AUTRES CHARGES :**

Les autres charges s'élèvent à 3 086,138 TND pour la période allant du 09/06/2011 au 31/12/2011.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	<b>31/12/2011</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	2 478,330
Redevances CMF	475,978
Autres frais	131,830
	<hr/>

### **NOTE 4 : DONNEES PAR ACTION ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :**

Données par action :

	<b>31/12/2011</b>
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>0,099</b>
Charges de gestion des placements	-0,077
	<hr/>
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>0,022</b>
Autres charges	-0,026
	<hr/>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-0,004</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,037
	<hr/>
<b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>0,033</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,037
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,116
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,041
Frais de négociation	-0,007
	<hr/>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,15</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>0,146</b>
Régularisation des sommes non distribuables	0,037
Sommes non distribuables de l'exercice	0,187
Valeur liquidative	10,22
<b>Nombre d'actions</b>	<b>117 726</b>

Ratios de gestion des placements :

Charges/actif net moyen	-1,06%
Autres charges/actif net moyen	-0,36%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	0,45%
<b>Actif net moyen</b>	<b>857 421</b>